



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

entreprises de taille intermédiaire

Question écrite n° 61020

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur les difficultés rencontrées par le groupe Arc International, important industriel français qui emploie notamment 5 700 personnes dans le Pas-de-Calais. Un récent article de presse fait mention des difficultés financières de cette entreprise qui sera très prochainement à court de liquidités. Aussi, une reprise du site d'Arques apparaît inévitable et divers investisseurs français et étrangers se sont déjà manifestés. Cependant ces derniers semblent attendre une aide financière préalable de l'État pour s'engager. Ainsi, selon l'hebdomadaire, le Gouvernement, pour venir en aide à cette entreprise, aurait annoncé puiser dans le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Or ce fonds est un établissement public national à caractère administratif qui indemnise les victimes de l'amiante. Il est apparaît donc clairement que la visée première de ce fonds est bien la seule indemnisation des travailleurs exposés à l'amiante et aujourd'hui sujets à des pathologies graves. La situation de ce groupe industriel est malheureusement un exemple parmi tant d'autres sur notre territoire. Les diverses politiques adoptées dernièrement visent toujours à brider la création de richesses et à détruire les emplois. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour venir en aide à ce groupe industriel. Par ailleurs, compte tenu de l'émotion suscitée par l'annonce d'engagements financiers émanant du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ces déclarations sont fondées ou non.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61020

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6122